



PLAN DE MANDATURE 2021-2028



Penser Guadeloupe, Agir Guadeloupe!

DOSSIER DE PRESSE

11 AVRIL 2022

III^{ème} Réunion Plénière de 2022 : **Un Plan de mandature 2021-2028 au service d'une Guadeloupe plus inclusive et solidaire, et d'un territoire structuré**

L'Assemblée Départementale se réunit le **lundi 11 avril 2022 à 15h** au Palais du Conseil Départemental à Basse-Terre, pour tenir sa III^{ème} réunion plénière de l'année 2022 relative à la présentation de son **Plan de mandature 2021-2028**.

Ce plan de mandature est la marque d'un contrat moral renouvelé avec chaque guadeloupéen.ne qui ambitionne de positionner très concrètement la collectivité comme **chef de file territorial des solidarités**. La protection de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap et l'insertion constituent en effet le socle des grandes causes qui éclaireront le sens de l'action du Département au cours des prochaines années.

Résultat de la participation et de la mobilisation de l'ensemble des 41 élus départementaux, sous la houlette du Président Guy LOSBAR, le plan mandature s'inscrit dans trois grands axes stratégiques et complémentaires :

- **Axe 1 : « *Penser et agir pour plus de solidarités* »**
- **Axe 2 : « *Penser et agir pour l'attractivité du territoire* »**
- **Axe 3 : « *Les défis d'une administration et d'une gouvernance territoriale modernes et efficaces* »**

A partir d'une vision pluriannuelle de financement, ce plan de mandature s'appuie également sur une **démarche annuelle et pluriannuelle d'évaluation partagée des politiques publiques de la collectivité, autrement dit d'amélioration continue**. Les résultats de l'évaluation seront communiqués chaque année avec la publication des indicateurs clés de la collectivité.

Cette plénière est également l'occasion d'examiner le **Budget Primitif (BP) 2022** qui s'établit en mouvements réels à **788,1 M€**, soit **676,6 M€ en fonctionnement** et **111,5 M€ en investissement**.

Il s'agit pour les conseillers départementaux, après le débat relatif aux grandes orientations budgétaires pour 2022, de confirmer les choix stratégiques et les priorités qui ont été arrêtés afin d'oeuvrer à la construction d'une Guadeloupe plus inclusive et solidaire et d'un territoire structuré pour un développement équitable et durable de l'archipel.

Ce Budget Primitif, le premier de la mandature 2021-2028, porte l'ambition de **continuer à répondre à la forte demande d'accompagnement révélée par la crise sanitaire et sociale sans précédent**, avec une enveloppe de **438,3 M€** consacrée à l'action sociale (insertion sociale et professionnelle, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, personnes âgées et handicapées,...).

S'agissant plus particulièrement de l'insertion, un crédit de **266 M€** est inscrit pour le RSA et **14,5 M€** sont alloués au Programme Départemental d'Insertion.

Ce Budget Primitif 2021 de la Collectivité départementale affiche un niveau d'investissement conséquent avec une enveloppe totale de 111,5 M€. Dans le contexte actuel de crise socio-économique, le Département est donc résolument aux côtés des opérateurs économiques et jouera pleinement son rôle d'aménageur du territoire.

Ainsi, une enveloppe de 22 M€ est consacrée aux travaux routiers tels que le confortement de plusieurs ouvrages d'art et la poursuite de l'aménagement de la RD106 qui desservira le futur CHU...

18,3 M€ sont prévus pour les collèges dont 7,45 M€ pour le confortement parasismique, 7 M€ pour les grosses réparations et 4 M€ de travaux neufs.

8,9 M€ sont affectés aux équipements portuaires pour la poursuite des travaux d'aménagement.

Enfin, une enveloppe globale de **7,1 M€** est affectée à l'aide à l'investissement des communes (Fonds d'Aide aux Communes).

LE PLAN DE MANDATURE 2021-2028

PENSER GUADELOUPE, AGIR GUADELOUPE

Le Plan de Mandature 2021-2028 du Conseil départemental de Guadeloupe s'inscrit dans trois grands axes stratégiques et complémentaires :

1. PENSER ET AGIR POUR PLUS DE SOLIDARITÉS

Le 1er axe du Plan de mandature présente les conditions de la réponse à l'enjeu des solidarités au profit de la population guadeloupéenne.

2. PENSER ET AGIR POUR LE TERRITOIRE

Le 2ème axe du Plan de mandature positionne le Conseil Départemental au coeur même de son ambition pour une véritable attractivité territoriale.

3. LES DÉFIS D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE MODERNES ET EFFICIENTES

Le 3ème axe du Plan de mandature pose les conditions de modernisation de l'administration départementale et de réussite de la gouvernance concertée avec la collectivité régionale.



3 axes

28 priorités

120 mesures

AXE 1 - PENSER GUADELOUPE, AGIR GUADELOUPE POUR PLUS DE SOLIDARITÉS

I - FAIRE DE NOS ENFANTS DES CITOYENS ACTIFS

1. Faire de l'école un levier de citoyenneté et d'épanouissement

CAP 2028...

- Promouvoir l'égalité des chances via l'éducation scolaire
- Assurer la lutte contre la fracture sociale et contre les inégalités par l'éducation, l'information et la culture en donnant les meilleures chances de réussite à tous
- Positionner la formation, l'éducation, l'instruction au coeur de nos préoccupations.
- Promouvoir la transformation numérique du territoire (usages et cultures)
- Accompagner et sensibiliser à l'éducation patrimoniale et environnementale
- Développer une offre scolaire en conformité avec les évolutions socio-démographiques
- Favoriser la réussite scolaire des mineurs confiés
- Continuer à oeuvrer contre le décrochage scolaire et la déscolarisation précoce des adolescents
- Programmer une politique d'accessibilité des établissements scolaires (handicaps physiques et sensoriels)
- Renforcer nos interventions au niveau élémentaire dans le cadre de la protection maternelle et infantile
- Créer une dynamique partenariale de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire (santé sexuelle, addictions, surpoids et obésité, alimentation)
- Accompagner la réussite universitaire et lutter contre la précarité des étudiants

INDICATEURS CLÉS

- 100% des collèges connectés
- 100% de collèges accessibles aux élèves porteurs de handicap
- Accompagner 100% des étudiants éligibles aux prêts départementaux
- 1 établissement pour accueillir et rassembler les collégiens de Marie-Galante
- 100% des collèges avec un effectif optimal d'ATEC
- 1 jardin créole dans 100% des collèges
- 100% des besoins de restauration scolaire dans les collèges assurés
- 1 Conseil départemental des jeunes pour contribuer à l'éducation civique et politique, appelé notamment à faire des propositions sur la vie citoyenne et le lien intergénérationnel

2. Accompagner et protéger la famille

CAP 2028

- Penser Guadeloupe et agir Guadeloupe, c'est s'ouvrir à l'expression des besoins de la jeunesse et oser leur porter des réponses innovantes.
- Prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, accompagner les familles et assurer une prise en charge partielle ou totale des mineurs

- Prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés - temporairement ou définitivement - de la protection de leur famille et assurer leur prise en charge
- Répondre aux nouveaux besoins de prise en charge, améliorer la prévention en faveur des mineurs
- Proposer un ensemble d'interventions en faveur des jeunes et de leurs parents.

INDICATEURS CLÉS

- 1 assistante sociale par CCAS
- 1 permanence du service social départemental dans chaque commune de l'archipel
- 1 ambassadeur du Département dans chaque commune de l'archipel
- 1 Maison France Services dans chaque commune de l'archipel
- 40 assistants familiaux supplémentaires pour améliorer la prise en charge des enfants confiés
- 1 offre de répit pour les autistes et leurs accompagnants
- 1 dialogue de qualité entre la collectivité, la magistrature, la PJJ pour la bonne gouvernance de la protection de l'enfance : définition d'indicateurs de suivi de la qualité du dialogue avec les magistrats et la PJJ
- 2 Petites Unités de Vie pour les jeunes handicapés (12 places) : 1 Unité en Nord Basse-Terre & 1 Unité en Nord Grande-Terre
- 100% de prises en charge des mineurs confiés dotées d'un projet pour l'enfant
- 1 jeune « incasable » = 1 projet d'insertion

II - SOUTENIR LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

1. Garantir la dignité et la citoyenneté des personnes âgées

CAP 2028

- Répondre aux enjeux du vieillissement de notre département
- Garantir l'inclusion sociale des personnes âgées
- Lutter contre l'isolement social
- Développer des réponses et des solutions adaptées au parcours de vie de la personne âgée
- Organiser le parcours de vie des seniors, du domicile à l'accueil en établissements
- Créer la Maison du Grand âge
- Préserver le maintien à domicile des personnes âgées
- Promouvoir l'accès aux droits, développer la Silver économie, le lien social et intergénérationnel
- Garantir l'accès des personnes âgées à leurs droits sociaux dans des délais raisonnables
- Développer la coordination avec l'ensemble des acteurs institutionnels

INDICATEURS CLÉS

- 100% des personnes âgées éligibles accompagnées pour l'aménagement de leur domicile
- 1 schéma départemental des services d'aide à domicile en décembre 2023
- 100% des personnes âgées relevant de l'accompagnement du Département bénéficiant de leur accès aux droits
 - 100% des nouvelles constructions d'EHPAD accompagnées par le Département (ex: EHPAD à Saint-François)

- 1 référent personnes âgées dans chaque CCAS
- 1 concours ou appels à projets dans le domaine de l'innovation sociale pour soutenir les initiatives qui apportent des réponses aux problématiques des personnes âgées ou en situation de handicap



2. Contribuer au bien-être et garantir les droits des personnes en situation de handicap

CAP 2028

- Organiser le parcours de vie des personnes porteuses de handicap du domicile à l'accueil en établissements
- Développer des réponses et des solutions adaptées au parcours de vie de la personne handicapée
- Créer la Maison du handicap
- Répondre aux enjeux du handicap de notre département
- Garantir l'inclusion sociale des personnes porteuses de handicap
- Lutter contre l'isolement social
- Réduire les délais de traitement des demandes
- Promouvoir l'accès aux droits des personnes porteuses de handicap, développer le lien social.
- Garantir dans des délais raisonnables l'accès des personnes en situation de handicap à leurs droits sociaux
- Développer la coordination avec l'ensemble des acteurs institutionnels

- Développer l'accessibilité des infrastructures départementales : collèges, établissements administratifs et culturels, sites et espaces naturels

INDICATEURS CLÉS

- 1 Maison du Handicap : comité de pilotage fin du 1er semestre 2022 - Ouverture de la structure fin 2024
- 1 concours ou appels à projets « innovation sociale » pour soutenir les initiatives qui apportent des réponses aux problématiques des personnes âgées ou en situation de handicap
- 1 référent personnes handicapées dans chaque CCAS

III - RÉUSSIR UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN SOLIDAIRE ET INCLUSIF

1. Mettre l'insertion au cœur de l'économie sociale et solidaire

CAP 2028

- Conduire une politique volontariste en matière d'insertion des personnes en situation de précarité
- Améliorer la connaissance des besoins et des publics
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion
- Prendre appui sur le nouveau dispositif du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi) pour déployer de nouvelles modalités de coordination des acteurs de l'insertion, dans une logique de stratégie de parcours sans rupture, au profit des publics fragiles
- Simplifier et réduire les délais d'accès aux droits pour les allocataires du RSA, notamment par le recours au numérique
- Garantir l'entrée rapide dans un parcours d'accompagnement adapté à chacun en réorganisant l'orientation et la signature du Contrat d'engagement réciproque (CER)
- Mettre en place un parcours unique d'accompagnement, intégré et modulaire qui met fin au clivage entre parcours professionnel et parcours social et dans lequel la dimension sanitaire doit être plus prégnante et mieux maîtrisée
- Promouvoir la création d'activité pour les bénéficiaires du RSA plutôt qu'une logique de gestion de l'allocation
- Privilégier et mettre en avant la finalité du RSA qu'est le retour à l'emploi
- Soutenir les actions en faveur de l'économie sociale et solidaire en coordination avec la Région

INDICATEURS CLÉS

- 100% des marchés de la collectivité intégrant des clauses sociales
- 1 équipe d'agents facilitateurs exclusivement dédiée à la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés des acteurs publics (collectivités, EPCI, établissements publics...)
- 100% du territoire couvert par les équipes de rue
- Réussir l'insertion chaque année :
 - 250 Parcours Emplois Compétences
 - 200 Contrats à durée déterminée d'insertion
 - 200 bénéficiaires par an d'aides individuelles à la formation (AIF)
 - 50 créations d'entreprises par les bénéficiaires du RSA
 - 200 places de formation collective

2. Garantir la qualité du logement et de l'habitat

CAP 2028

- Penser Guadeloupe et agir Guadeloupe c'est lancer une politique efficace d'amélioration de l'habitat et d'animation des quartiers
- Améliorer les conditions de vie des Guadeloupéens
- Répondre aux besoins en logement des populations précaires.
- Constituer une politique forte et pérenne d'amélioration de l'habitat, de soutien à la construction de logements locatifs, d'accession très sociale à la propriété, en partenariat avec les acteurs clés
- Intervenir pour l'accompagnement social lié au logement et la mise en oeuvre du Fonds social pour le logement.

INDICATEURS CLÉS

- 2000 foyers bénéficiaires de l'Amélioration de l'Habitat chaque année par le biais de l'ensemble des dispositifs existants, avec l'Etat et La Région
- 30% minimum de LLTS dans chaque programme de construction de logements sociaux pour contribuer à réduire le coût des loyers
- 1 Guichet Unique de gestion dédié à l'habitat au cours du 2^{ème} semestre 2022

3. Contribuer à la bonne santé des Guadeloupéens

CAP 2028

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins de façon significative
- Changer les comportements : les modes de vie, l'environnement, l'activité physique et l'alimentation
- Promouvoir la capacité pour chacun d'agir sur sa propre santé et son bien-être. Promouvoir l'égal accès aux soins, agir sur les comportements individuels et collectifs au quotidien
- Mettre à disposition des bâtiments départementaux pour accueillir des structures de lutte contre le cancer
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé

INDICATEURS CLÉS

- 100% des CLASS développant des programmes de promotion et d'éducation à la santé (alimentation, lutte contre le surpoids et l'obésité)
- 100% des zones déficitaires accompagnées pour assurer la couverture médicale (médecins, MSP, centres de santé, réservation de locaux dans les projets privés soutenus par la collectivité ...)

4. Encourager les activités physiques et sportives

CAP 2028

- Contribuer au maintien en bonne santé de la population en favorisant la pratique d'activités physiques pour tous à tous les âges
- Préserver et optimiser le rôle social des associations sportives de proximité dans le cadre de nos politiques de solidarité
- Identifier et accompagner de grands évènements

INDICATEURS CLÉS

- 100% des ligues, fédérations et comités accompagnés par le Département
- 100% des EPCI et des communes accompagnés pour le déploiement d'équipements sportifs de proximité
- 1 Musée du sport créé
 - 100% des premières licences offertes pour favoriser l'accès à la pratique sportive



AXE 2 - PENSER GUADELOUPE, AGIR GUADELOUPE POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

I - RÉUSSIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Accéder à une eau de qualité en tous points du territoire

CAP 2028

- Répondre aux attentes de la population en matière de qualité et de disponibilité de l'eau, de gestion de l'assainissement en accompagnant le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe
- Préserver la ressource en eau dans un contexte accentué de changement climatique et de besoins croissants en eaux potable et agricole

INDICATEURS CLÉS

- 100% du programme d'investissement de la Collectivité réalisé dans le domaine de l'eau potable
- 100% des travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée du SMGEAG réalisés par la Collectivité
- 2000 fuites réparées par an
- 1 garantie d'emprunt de 50 M€ avec La Région
- 100% des collèges équipés en dispositifs de récupération des eaux pluviales pour l'usage sanitaire et hygiénique

2. Sécuriser les déplacements

CAP 2028

- Entretien et moderniser les routes départementales pour la sécurité et le confort des usagers
- Accorder la priorité à la sécurité routière
- Entretien le patrimoine routier avec des ressources budgétaires et humaines adaptées
- Contribuer au développement de la commande publique (notamment en veillant aux délais de paiement des entreprises)
- Veiller à la réactivité des services du syndicat de gestion des routes départementales « Routes de Guadeloupe » en appui des services départementaux
- Développer le sourcing et l'information en amont sur les programmes prévisionnels des travaux afin de préparer le tissu économique

INDICATEURS CLÉS

- 100% des routes départementales sécurisées (glissières, garde-corps, éclairage, ralentisseurs, etc...)
- 1 Plan Vélo à l'échéance du 2^{ème} semestre 2022 pour déterminer les zones d'implantation des circulations douces (pistes cyclables à Gourbeyre - Saint-François - Marie-Galante, fauteuils électriques, vélos électriques, vélib...)

- 1 programme d'électrification verte à l'échéance du 2^{ème} semestre 2022, notamment en partenariat avec les SEM et l'ADEME



3. Améliorer l'accueil physique des usagers aux services publics

CAP 2028

- Conforter le rôle d'aménageur du Département au service de l'amélioration de la qualité de vie des habitants en leur permettant, en tout point du territoire, de circuler et d'accéder aux services publics, à l'emploi ou aux loisirs
- Mettre en oeuvre avec l'Etat le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)
- Mettre en oeuvre l'agenda d'accessibilité programmée visant à garantir l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) aux établissements départementaux recevant du public
- Efficacité et transition énergétiques
- Modernisation et valorisation du patrimoine bâti

INDICATEURS CLÉS

- 100% des services publics accessibles en tous points du territoire : adoption du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)
- 100% des points de réception de la collectivité accessible aux usagers présentant des déficiences sensorielles notamment au moyen des tickets service (bons pour prestation d'interprétariat)

4. Promouvoir un environnement résilient et durable

CAP 2028

- Prendre soin des îles de Guadeloupe », socle de notre cadre de vie pour les générations futures
- Définir une stratégie pluriannuelle de développement durable
- Développer des innovations au service du mieux-être de la population, ainsi que l'innovation sociale
- « Prendre soin des écosystèmes, des sols, et de la population en bâtissant un cadre de vie résilient, en favorisant l'activité physique, en promouvant une alimentation saine et locale, en accroissant les connaissances et les compétences

INDICATEURS CLÉS

- 1 bilan en 2022 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité en vue de leur réduction
- 30% de la flotte totale automobile composée de véhicules électriques
- 100% des besoins énergétiques, sanitaires et hygiéniques couverts par le mix énergétique (électricité solaire, eaux pluviales...)

II - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

1. Faire du patrimoine et de la culture des leviers de développement

CAP 2028

- Décloisonner les publics
- Assurer une égalité d'accès aux savoirs et à la création et la diffusion artistique
- Démocratiser la culture et l'art en l'amenant dans le quotidien de chaque guadeloupéen
- Préserver et valoriser la culture patrimoniale et mémorielle
- Élaborer des stratégies pour une généralisation d'une médiation culturelle forte au service d'une large formation de tous les publics
- Co-construire le Schéma départemental de développement des industries culturelles et créatives
- Inscrire les droits culturels comme droits humains fondamentaux indissociables du projet politique et social
- Promouvoir et encourager un enseignement artistique et culturel d'excellence par le biais d'une vision nouvelle des Arts et de leurs enseignements
- Assurer et promouvoir un vrai livre d'or de notre mémoire collective au-delà des multiples lieux dédiés en concevant une politique patrimoniale matérielle et immatérielle innovante et unique
- Faciliter la co-construction de parcours qui associent culture, aménagement du territoire, valorisation touristique, éducation, formation et insertion professionnelle
- Créer des passerelles pertinentes et novatrices entre la politique culturelle et la politique des solidarités, coeur du métier du département

INDICATEURS CLÉS

- 100% des élèves guadeloupéens auront visité les musées départementaux à leur sortie du collège
- 1 Mémorial DELGRÈS au MATOUBA

- 1 œuvre monumentale au FORT DELGRÈS (année 2023)
- 1 Musée départemental d'Arts et d'Histoire à Pointe-à-Pitre (année 2022)
- 1 accompagnement à la réhabilitation et à l'animation culturelle de l'Habitation Beausoleil : création d'un tiers-lieu culturel
- 1 Maison de la culture à Marie-Galante
- 100% des ronds-points exposant des œuvres d'art

2. Mettre en tourisme nos richesses humaines, culturelles, environnementales

CAP 2028

- Valoriser le patrimoine culturel et naturel du département.
- Faire du patrimoine local un vecteur de développement social
- Identifier des sites à forte valeur ajoutée
- Contribuer au développement du tourisme culturel et mémoriel
- Développer la coopération régionale touristique
- Travailler en étroite collaboration avec les institutions partenaires (Région, EPCI, CTIG)
- Générer de la création d'emploi par la filière touristique

INDICATEURS CLÉS

- 1 EPIC pour la mise en tourisme du Fort Delgrès (année 2022)
- 100% des sites patrimoniaux du Conseil Départemental mis en tourisme

3. Développer une économie verte ambitieuse

CAP 2028

- Adopter une stratégie unique et partagée de territoire visant à une plus grande autonomie et sécurité alimentaires
- Optimiser les surfaces agricoles disponibles
- Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le foncier départemental, mettre en oeuvre un plan de reconquête des terres en friche à travers la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF)
- Dynamiser le foncier de la collectivité pour accompagner les projets à vocation économique
- Garantir des débouchés aux productions locales, mieux nourrir la population
- Relancer l'élevage à travers un plan d'actions sur la mandature
- Soutenir les agriculteurs (en particulier les jeunes agriculteurs)
- Sauvegarder les grandes industries agricoles à l'échelle de l'archipel : canne, sucre et rhum
- Répondre à la problématique croissante de la sécheresse : optimisation du réseau d'irrigation, lancement construction du barrage de Germillac...

INDICATEURS CLÉS

- 1 stratégie concertée de développement agricole d'autonomie alimentaire et de relance de l'élevage à l'horizon 2023-2024 (engagement sur 10 à 15 produits pour l'autonomie alimentaire)
- 2000 hectares de terres agricoles en friche remises en culture pour l'installation des jeunes, l'élevage, aux productions durables...
- 1 construction du barrage de Germillac initiée

- 1 réseau d'irrigation étendu au Nord Basse-Terre et à la Côte au Vent
- 1 appel à projets/ an permettant l'installation d'agriculteurs sur le foncier de la collectivité et le développement de productions innovantes

4. Accompagner une économie bleue responsable

CAP 2028

- Un secteur économique emblématique qui doit s'appuyer sur une politique portuaire globale et cohérente.
- Une meilleure gestion des ports départementaux pour accueillir des professionnels de la pêche et leur permettre d'exercer leur profession au sein d'infrastructures performantes.
- Favoriser l'émergence des jeunes dans les métiers de la mer.
- Les ports doivent être des outils d'aménagement et de valorisation territoriale (économie, tourisme...)
- Pérennisation et développement de la filière

INDICATEURS CLÉS

- 100% des ports équipés sur la base du Schéma des Ports départementaux
- 100% conseils portuaires tenus
- 100% de rationalisation dans la gestion des machines à glace
- 1 lycée de la Mer installé à Marie-Galante en lien avec le Conseil Régional



AXE 3 - LES DÉFIS D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE MODERNES ET EFFICIENTES

I - NOTRE AMBITION POUR UNE ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE MODERNE AU SERVICE DES GUADELOUPEENS

CAP 2028

- Sécuriser et moderniser le fonctionnement administratif de la collectivité.
- Réduire les délais de traitement et simplifier les conditions d'accès aux dispositifs et aux aides du Conseil départemental.
- Renforcer l'efficacité des politiques publiques
- Optimiser les modalités de réponse aux attentes des usagers, raccourcir les délais de traitement des demandes : il s'agit d'interroger les fondements et les méthodes d'action de la collectivité pour innover, tendre vers un seul objectif, apporter aux guadeloupéens le service le plus performant possible
- Veiller à la bonne utilisation et à la mobilisation des moyens et des ressources : optimisation des recettes et des dépenses, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Assurer l'exécution du Plan de Mandature

INDICATEURS CLÉS

- 30 jours maximum pour le traitement des demandes
- 100% des formulaires en ligne
- 100 millions/an en moyenne en dépenses d'investissement
- 1 cellule d'évaluation permanente des politiques publiques
- Niveau de dépenses d'équipement brut/habitant supérieurs à 150€

II - NOTRE AMBITION POUR UN CONTRAT DE GOUVERNANCE CONCERTÉE AU SERVICE DE LA GUADELOUPE

CAP 2028

- Garantir une meilleure prise en charge et une plus grande efficacité des politiques publiques.
- Institutionnaliser la construction collective des politiques publiques en valorisant une démarche participative, avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- Changer le paradigme dans les relations avec l'Etat : d'une relation tutélaire à une relation partenariale
- Améliorer la mise en oeuvre et l'efficacité des politiques publiques
- Garantir la coordination de la mise en oeuvre des politiques publiques entre les collectivités, tout en favorisant un choc de simplification des procédures administratives
- Veiller au maintien de la concertation permanente et à une co-évaluation régulière des politiques publiques
- Accompagner les dynamiques et synergies territoriales

INDICATEURS CLÉS

- 1 stratégie concertée, pluriannuelle de développement agricole et d'autonomie alimentaire sous l'impulsion du Département et de la Région (engagement sur 10 à 15 produits favorisant l'autonomie alimentaire)
- 2 000 hectares de terres agricoles en friche remises en culture avec le cofinancement du Conseil Régional
- 1 plan de relance de l'élevage sur 10 ans impulsé et animé par les collectivités majeures
- 2 000 foyers bénéficiaires de l'Amélioration de l'Habitat chaque année par le biais de l'ensemble des dispositifs existants avec la Région et l'Etat
- 1 augmentation du parc de logements sociaux grâce à une meilleure coordination des garanties d'emprunts entre le Département et la Région (convention de mutualisation)
- 50 M€ d'emprunt garanti à parité entre les 2 collectivités majeures pour permettre au SMGEAG de se structurer et de répondre aux attentes des Guadeloupéens en matière d'adduction d'eau potable



LES GRANDS DÉFIS DE LA MANDATURE 2021-2028 EN SYNTHÈSE : CE QUE NOUS VOULONS REUSSIR

Agir à tous les âges et au quotidien pour la santé, le bien-être et la qualité de vie des Guadeloupéens

- A la maternelle, au primaire et au collège, généraliser le recours à la restauration scolaire en convergeant vers la gratuité, tout en favorisant les produits locaux et les circuits courts
- Développer les jardins partagés et les Aires Terrestres Éducatives (ATE)
- Développer les parcours de santé
- Créer la Maison du handicap et la Maison du Grand âge
- Faire des dispensaires les locomotives de la promotion de la santé en proximité
- Développer les dispositifs universels en matière de pratiques sportives et d'activités culturelles, scientifiques et numériques
- Valoriser les trails et l'éco-tourisme ainsi que les sites naturels
- Garantir que d'ici à 2028, 10 000 familles seront accompagnées en matière d'amélioration de l'habitat

Contribuer au développement économique par l'accompagnement des filières d'excellence

- Pour la pêche, mettre en place des infrastructures de qualité dans les ports sur la base du schéma pour répondre à des projets d'activités économiques autour de la mer (ex : le nautisme)
- Pour l'agriculture, optimiser le patrimoine foncier départemental par la mise à disposition de jeunes agriculteurs porteurs de projets innovants

Agir pour un aménagement du territoire et un environnement de qualité

- Afin de distribuer une eau de qualité, garantir la fiabilité du SMGEAG pour atteindre l'amélioration des réseaux et des compétences. Assurer une facturation et un recouvrement optimum
- Afin de promouvoir un environnement résilient et durable, garantir la protection des espaces naturels sensibles, développer les partenariats pour des actions de préservation des milieux naturels (ONF, communes, EPCI) et, penser nos équipements et nos aménagements afin qu'ils ne portent pas préjudice au milieu naturel
- Sécuriser les déplacements :
 - Via les infrastructures routières (moderniser le réseau routier, sécuriser 100% des axes départementaux, avec des pistes cyclables notamment. Sécuriser les abords des écoles et créer des aires de co-voiturage par EPCI) ;
 - Via les infrastructures portuaires : moderniser les ports de passagers (cf. Schéma de modernisation des infrastructures portuaires)

Moderniser l'administration départementale pour un meilleur service aux usagers

- Rendre l'administration accessible à tous les usagers (accessibilité des bâtiments, personnels formés, sites accessibles), notamment à l'attention des personnes malvoyantes

- Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des usagers, moderniser les espaces d'accueil, améliorer l'accueil physique et téléphonique, répondre dans les délais et utilement et informer de façon régulière ;
- Garantir la réactivité et l'efficacité de l'administration (dématérialisation, réduction des délais de traitement, etc.)
- Pour une administration moderne et efficiente, créer des permanences mobiles qui se déplacent selon un planning régulier dans les communes éloignées (Iles du Sud, côte sous le vent). Cela permettra de garantir une équité territoriale effective
- Élaborer des Plans Territoriaux par politique publique, en incluant l'ensemble des partenaires territoriaux (sur l'exemple du PTI) ;
- Créer un portail en ligne qui rendrait compte des actions de la collectivité à la population ;
- Garantir que les dispositifs innovants soient expérimentés, enrichis et améliorés en permanence

Assurer le rayonnement culturel et patrimonial du Département

- Créer un parcours patrimonial et culturel mettant en avant notre histoire et nos richesses territoriales
- Accompagner le développement des équipements culturels de proximité à travers un fonds spécial dédié et créer des spectacles permanents dans les sites patrimoniaux
- Afin de faire du patrimoine et de la culture des leviers de développement :
 - Construire un vrai réseau culturel et d'industries créatives en Guadeloupe ;
 - Promouvoir l'enseignement artistique à travers la création d'une école d'art ;
 - Réussir le projet « Cariforts » ;
 - Instaurer un événement culturel annuel d'envergure ;
 - Valoriser nos créations artistiques sur tous les sites départementaux ;
 - Insuffler une politique mémorielle novatrice
 - Créer des lieux d'expositions permanentes

Aller plus loin et réussir notre gouvernance locale

- Concrétiser le Contrat de Gouvernance Concertée sur la base des orientations fixées tout au long de la mandature par les réunions des commissions mixtes entre la Région et le Département
- Dans le cadre du fonctionnement du Contrat de Gouvernance Concertée, s'assurer du bon fonctionnement des systèmes informatiques communs, de l'effectivité du travail entre administratifs et de la bonne définition des chantiers prioritaires communs
- Faire en sorte que le citoyen soit présent partout et concerté en permanence
- Tenir le Congrès des Élus qui actera l'évolution de nos institutions sous couvert de la préparation des administrations des collectivités et de la concertation avec les acteurs du territoire et du citoyen¹⁸